



VE'A Le Grand Large

Novembre 2017

POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

DANS CE NUMERO...

La salle de sports

Par Bruno

Il y a peu, nous vous indiquions dans le blog que tout allait bien pour les tapis de marche.

Patatras !

Il s'avère que le plus récent - également le plus sophistiqué - présente une anomalie au niveau d'une courroie. La conséquence est que le tapis n'est plus entraîné. Le Syndic a été informé et le revendeur doit se manifester pour essayer de réparer.

Et puis, comme une anomalie ne vient jamais seule (!), il nous a été rapporté que, bien qu'utilisable, un des rameurs a des soucis d'alimentation électrique rendant inopérant le système de "freinage" du câble. Certains d'entre nous s'en satisferont, mais les plus costauds ont l'impression de ramer dans le vide !



Le maximum est fait pour que le matériel soit maintenu en bon état de fonctionnement mais cela a un coût. Nous ne sommes cependant pas à l'abri de comportements inappropriés (voir l'article passe suivante) nuisibles pour la copropriété.

Il faut noter, à ce sujet, la bonne volonté de certains résidents, utilisateurs de la salle, qui se sont proposés pour envisager des solutions, des adaptations, voire des réparations. Nous les remercions ici pour leur implication.

Inacceptable !

Par le Conseil Syndical

Le conseil syndical a, par courriel nominatif, fait appel au civisme et au sens des responsabilités d'un résident pour faire en sorte que ses enfants respectent le matériel mis à disposition à l'espace détente. Ce résident a choisi de donner à la réponse qui nous était destinée, une publicité restreinte à des personnes de son choix. Nous nous autorisons donc à lui donner une publicité ouverte à tous les résidents.

Voici sa réponse :

« Comme vous me l'avez signalé lors de notre entrevu, vous n'avez aucun pouvoir de régler, les problèmes de matériel casse et autres problèmes de sécurité de la résidence, je ne vous reconnais donc aucune autorité pour régler les soi-disant problèmes de "civilité" (qui sont en plus extrêmement ciblés). Si du matériel est cassé par mon enfant, il remplace (assurance responsabilité civile).

Je me tiens à votre disposition pour toutes discussions.

Cordialement » [sic]

Alors quelles réflexions suscitent cette réponse ?

- l'assurance « responsabilité civile » excluant tout dédommagement ensuite d'une faute intentionnelle, ce je-m'en-foutisme affiché peut-il être assimilé à une intention de nuire ?
- l'assurance « responsabilité civile » est-elle une incitation à un comportement incivil revendiqué et assumé ?
- l'assurance « responsabilité civile » est-elle un palliatif à l'intérêt bien compris du devoir éducatif ?

Quoi qu'il en soit, le Conseil Syndical persiste à demander aux résidents un minimum de civisme et de respect des autres...

La salle de sports

Il est difficile de maintenir le matériel en bon état.

Page 1

Inacceptable !

Echanges avec un résident...

Page 1

Bonjour le respect !

Il y a vraiment trop de dégradations dans la résidence...

Page 2

Que faire des mégots ?

Je ne suis pas chez moi : hop ! je les jette dans les jardinières !

Page 2

Les jardinières

Chaque appartement dispose, bien sûr, d'une jardinière. Mais comment sont-elles agencées et plantées ?

C'est là que le problème se pose quelques fois avec des jardinières non entretenues qui ne donnent pas une image très glamour de la résidence.

Nous reviendrons en détails dans le prochain numéro, avec quelques conseils utiles ainsi que des recommandations pour éviter la gêne pour les terrasses du dessous, car les débris de végétaux, au-delà de l'impression d'abandon qu'ils donnent, peuvent générer des troubles pour les toitures rapportées.

Bonjour le respect !

Par le conseil Syndical

Visitez le blog :
<http://lgl-tahiti.eklablog.com/>

Encore une fois nous constatons des dégradations du matériel commun.



La semaine dernière il s'agissait de 2 tabourets de l'espace détente.

Vendredi 27/10 au soir, entre 20h30 et 22h30, un irresponsable (comment le qualifier autrement pour rester poli ?) n'a rien trouvé de mieux que de détruire tout simplement la rambarde de l'ascenseur du bâtiment B.

Etait-il en état d'ébriété après une soirée tardive chez l'un des résidents de ce même bâtiment ?

A-t-il voulu faire le malin devant ses copains et prouver sa force ?

Ou est-il seulement vraiment stupide ?

Et puis, encore plus récemment, c'est le pommeau de la douche de la piscine qui vient d'être volé. Quelqu'un a probablement cassé le sien et n'a rien trouvé de plus simple que de se servir dans les biens communs...

C'est désespérant...



Comment expliquer ces comportements ?

Comment comprendre que des résidents, des personnes que nous croisons régulièrement, ou bien leurs invités, se livrent à des actions aussi stupides et irrespectueuses ?

La conséquence est que tout cela engendre des dépenses imprévues et que nous risquons bien, un jour, de ne plus procéder aux réparations de certaines choses non essentielles.

Au détriment de la qualité de vie dans cette résidence...



Que faire des mégots ?

Par Maryse



Eh bien, c'est simple : il suffit de les jeter dans les jardinières !

C'est ce que certains résidents n'hésitent pas à faire lorsqu'ils viennent fumer à l'espace détente. Non contents de braver sans vergogne une interdiction (art. 8.4 du Règlement Intérieur), il ne leur viendrait pas à l'idée de les jeter chez eux...

Heureusement que cette résidence comporte une majorité de personnes respectueuses et certains d'entre nous ont pris l'initiative de ramasser.

Il nous faut les remercier pour leur geste.

Mais comme il fallait s'y attendre, ce n'est qu'un coup d'épée dans l'eau et, quelques jours plus tard, les mégots avaient repoussé comme par enchantement. Il faut dire qu'ici, sous les tropiques, tout pousse très vite !



POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Vous pouvez joindre les membres du Conseil Syndical via le gardien ou bien en déposant un mot dans la boîte aux lettres devant le portail, ou bien encore à l'adresse mail suivante : residencelgtahiti@gmail.com